

## Règlement de la promotion

- 1. Entente** : Ce règlement régit la promotion "Campagne pour les services professionnels" (la "Promotion"). Un achat est requis pour participer à la promotion. Le fait de s'inscrire à Global Payments (« commanditaire ») durant la période de promotion constitue l'acceptation de ce règlement et des décisions de Global Payments, qui sont définitives et exécutoires.
- 2. Période de la promotion** : La promotion se déroule du 15 août 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 (la « période de promotion »).
- 3. Admissibilité** : La promotion est réservée aux membres Desjardins qui ne sont pas actuellement client de Global Payments. Les marchands actuels de Global Payments ou les marchands qui ont fait affaire avec Global Payments ne sont pas admissibles à cette promotion. Cette offre est exclusive aux ingénieurs, architectes, avocats, notaires et comptables. Le commerçant doit conclure une entente de traitement de paiements et un accord d'équipement avec Global Payments Direct, Inc. Global Payments n'est pas tenu d'accepter un commerçant conformément à ses politiques et procédures d'octroi de crédit et autres. Cette promotion n'est pas offerte aux employés de Global Payments et à leur famille, ou dans les cas où cela est interdit.
- 4. Prix** : Dans le cadre de cette promotion, Global Payments offrira jusqu'à un maximum de 300 \$ CAD de rabais à l'ouverture d'un compte Global Payments. Global Payments offrira jusqu'à un maximum de 150 \$ CAD de rabais par terminal, à l'achat de deux terminaux physiques du même type ou plus. Global Payments offrira jusqu'à un maximum de 75 \$ CAD par solution de paiement à l'achat de deux solutions différentes ou plus. Le Portail Marchands Global Payments et l'outil Analyses seront inclus dans la promotion sans frais supplémentaires. Les commerçants doivent payer toutes les taxes applicables. Cette promotion est assujettie à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et locaux applicables. Nulle là où la loi l'interdit.
- 5. Remise des prix** : Les rabais seront appliqués sur le prix initial tel qu'indiqué sur le contrat environ 90 jours après la fin de la période de promotion, tant à condition que le membre Desjardins continue d'être soit encore un marchand actif de Global Payments, en vertu d'une ou de plusieurs ententes valides, qui n'ont pas été résiliés pour quelque motif que ce soit.
- 6. Décharge** : En participant à cette promotion, vous acceptez de défendre, d'exonérer et de dégager Global Payments, sa société mère, ses filiales et (ou) ses sociétés liées, ainsi que leurs cadres, directeurs, actionnaires, employés, conseillers, cessionnaires, agents, licenciés, représentants, agences de publicité, acheteurs-médias et agences de promotion respectifs de toute responsabilité par rapport aux dommages, blessures, réclamations, causes d'action ou pertes de toute sorte (incluant, mais sans s'y limiter, les honoraires d'avocats) découlant de votre participation à la promotion, de l'obtention ou de l'utilisation d'un prix, de votre violation d'une disposition du règlement de la promotion, de votre violation d'un droit de tiers, incluant, mais sans s'y limiter, les droits d'auteur, les droits de propriété ou les droits à la vie privée, ou de toute allégation selon laquelle votre soumission aurait causé des dommages à un tiers.

**7. Autre :** Cette promotion est régie par les lois du Québec et les lois du Canada qui s'y appliquent, et est nulle là où la loi l'interdit. Le commanditaire se réserve le droit d'annuler ou de modifier la promotion ou le règlement de la promotion en tout temps, sans préavis. Tous les prix doivent être acceptés tels quels et ne sont pas transférables ou monnayables. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer un prix (ou une portion de ce prix) par un prix de valeur identique. Tous les prix sont remis tels quels et aucune garantie tacite ou expresse n'est offerte. Le commanditaire ne peut être tenu responsable des soumissions perdues, retardées, mal acheminées ou volées, ou de l'incapacité de traiter les soumissions, ou des erreurs, des dommages ou de la négligence découlant de cette promotion, y compris les défaillances techniques de sites web ou de logiciels, les virus, les interruptions ou le mauvais fonctionnement de sites web, les erreurs humaines ou les dommages matériels encourus par tout participant à cette promotion. S'il y a conflit à savoir qui a fait la soumission en ligne, on considérera qu'il s'agit du propriétaire de compte autorisé de l'adresse électronique fournie au moment de l'inscription. Le propriétaire de compte autorisé est la personne physique qui a obtenu une adresse électronique de la part d'un fournisseur de services Internet, d'un fournisseur de services en ligne ou d'un autre organisme qui a la responsabilité d'attribuer des adresses électroniques pour le domaine associé à l'adresse électronique soumise.

©2023 Global Payments Inc. TOUS DROITS RÉSERVÉS. Global Payments et le logo Global Payments sont des marques de commerce de Global Payments Inc. et ne peuvent être ni copiés, ni imités, ni utilisés, en tout ou en partie, sans consentement écrit préalable à cet effet.